

Discorde

Kawkab al-Sharq, 18 juin 1933

Il n'était pas bon qu'on l'attisât, et aucun Égyptien ne l'attisa ; ce sont plutôt des gens parmi ceux que l'intérêt entraîne au mal, et chez qui le fanatisme corrompt toute chose, au point qu'ils ne se font aucun scrupule de commettre des crimes, ni n'hésitent à perpétrer des péchés, pourvu qu'ils y trouvent la réalisation d'un intérêt, la satisfaction d'un besoin, ou l'apaisement d'une rancune. Ce sont ceux-là qui sont venus dans ce pays en hôtes, sans en respecter la sacralité ni en tenir le pacte, mais qui se sont attaqués à tous ses habitants indistinctement, musulmans et non-musulmans, les détournant de leur religion et les en écartant par toutes les couleurs de la séduction et toutes les formes de la contrainte.

Ce sont eux qui ont attisé cette discorde, et ils l'ont attisée maintes et maintes fois. Les Égyptiens leur ont tenu tête et les ont supportés avec patience, demandant à leur gouvernement de remettre les choses en ordre et de ramener ces gens là où ils doivent être : sous la protection de la loi et la soumission à l'ordre. La presse égyptienne, hier comme aujourd'hui, n'abordait ce sujet qu'avec prudence, et n'en parlait qu'avec réserve, car elle estimait, hier comme aujourd'hui, que susciter les passions religieuses est un péril qu'il faut prévenir et éviter. Mais ces gens ont poursuivi ce qu'ils s'étaient proposé, et se sont obstinés dans la corruption qu'ils avaient entreprise, tandis que le gouvernement manquait, ou se montrait impuissant, à s'acquitter de son devoir, ne protégeant ni la religion des Égyptiens, ni leur dignité, ni leur honneur national — jusqu'à ce que le mal atteignît son comble et que l'agression de ces gens parvînt à son terme : des enfants furent convertis ouvertement, détournés de leur religion en plein jour ; les jugements des tribunaux demeurèrent lettre morte, le gouvernement impuissant à les faire exécuter ; les ordres du gouvernement furent négligés, le gouvernement impuissant à en imposer le respect à ces gens ; et toutes les formes de machinations contre les Égyptiens se multiplièrent et se répandirent jusqu'à toucher à tout : on lâcha sur les jeunes filles l'amour, qui, une fois qu'elles s'y trouvaient prises, les poussait à l'apostasie, et donnait sur elles pouvoir à qui n'était pas musulman. Lorsque l'affaire en vint à cette infamie et que les gens s'émurent bruyamment de son mal, le gouvernement se résolut à quelque fermeté, mais sans la porter assez loin : voici une autre missionnaire à Port-Saïd qui est partie, mais qui est

sur le point de revenir ; et voici une autre missionnaire à Port-Saïd qui défie le gouvernement et refuse de lui remettre les jeunes musulmanes qu'elle retient. Et voici un jugement des tribunaux prononçant la séparation entre une musulmane et un chrétien, que le gouvernement ne trouve nul moyen de faire exécuter. Toutes ces nouvelles sont publiées dans les journaux, longuement, en détail ; chaque jour on découvre un mal nouveau, et l'on dévoile un secret nouveau ; et les lettres affluent vers les journaux, nombreuses, incessantes, pressantes, ranimant les énergies, attisant les sentiments, minimisant l'effort que déploient les journaux, blâmant le silence des journaux silencieux et la tiédeur des journaux tièdes. Nous accueillons tout cela avec patience et retenue — une patience et une retenue excessives — car nous continuons de croire que cette affaire est une discorde qu'il n'aurait pas fallu attiser, et que cette discorde, une fois attisée, doit être étouffée, et son mal détourné des gens.

C'est pourquoi nous ne cessons de presser le gouvernement de chercher une autre part de courage que celle qu'il a montrée la semaine dernière, car il est apparu que le courage de la semaine dernière ne suffit pas, et que la fermeté de la semaine dernière est trop faible pour répondre au besoin et étendre l'autorité du gouvernement — je ne dis pas sur les missionnaires, mais sur ces jeunes Égyptiennes que les missionnaires violentent.

Il faut que le gouvernement cherche une nouvelle part de courage et de fermeté, afin que Dieu lui accorde peut-être par là le succès, pour que ces missionnaires sentent qu'ils résident dans un pays civilisé, où se dresse un État établi ; et que cet État a des institutions qu'il faut respecter, des sacralités qu'il faut honorer, et une puissance à laquelle il faut obéir. Quiconque franchit les limites de ces institutions, de ces sacralités et de cette puissance, cet État est capable de le saisir pour cela, en toute légitimité, d'une main ferme.

Parmi les choses qui n'admettent ni doute ni contestation, il y a que l'Égypte a une constitution, et que quiconque le nie, la loi le châtie ; que cette constitution a instauré en Égypte un parlement, et que quiconque le nie, le parquet le traduit devant la justice ; et qu'il y a dans ce parlement des sénateurs et des députés à qui Dieu a accordé force et vigueur, largeur de savoir et de corps, des langues qui parlent et multiplient la parole, et des mains qui ne se refusent pas au mouvement ni n'hésitent, parfois, à se tendre jusqu'à la violence. Et parmi les certitudes qui n'admettent ni doute ni contestation, il y a que ce parlement a montré

plus d'une fois son zèle pour la religion et sa colère pour l'Islam, et qu'il a demandé plus d'une fois au gouvernement de protéger cette religion et de défendre l'Islam. Et parmi les vérités qui ne souffrent aucun doute, il y a que, parmi les membres de ce parlement, il en est un qui s'est soulevé et s'est emporté, qui s'est apaisé puis a tourbillonné, qui s'est calmé puis a pris son envol, qui a été prodigue en avertissements et en mises en garde, et qui ne s'est pas fait scrupule d'accuser injustement les musulmans, de susciter le ressentiment contre eux et d'exciter contre eux le peuple — et il a tant insisté auprès de ses collègues députés qu'une interpellation eut lieu, où la parole se fit abondante, la querelle âpre, et où l'Islam triompha ; et le président du Conseil en devint le protecteur, et son domaine le gardien, et la terre en fut ébranlée et secouée de son tremblement. Tout cela est certain, hors de doute, et tout cela impose au parlement aujourd'hui des devoirs dont, s'il venait à manquer ou à se dérober, il prouverait qu'il n'a été sincère ni envers Dieu ni envers la religion le jour où il s'est soulevé en cette insurrection, et le jour où il a déferlé, s'est gonflé et a soulevé ce tumulte.

Et il est certain qu'il y a dans ce parlement un cheikh que les gens appellent le Cheikh de l'Islam, bien que l'Islam n'ait pas de tel cheikh. Et il est certain que ce Cheikh de l'Islam a manifesté, au nom de la nation, une colère dont il n'était nul besoin ; il a accusé les musulmans d'impiété, et a excité contre eux l'autorité de l'État ; il s'en est pris aux livres des anciens savants musulmans et a demandé à l'État de les confisquer, et l'État lui a obéi et les a confisqués pour un temps. Que ce cheikh donc, qui s'irrite là où il n'y a pas lieu de s'irriter, et qui s'insurge sans motif de s'insurger, et qui affiche à présent son zèle pour la religion, sa défense d'elle et sa garde autour d'elle, exige du parlement — dont il est membre — qu'il adopte en cette affaire une position plus ferme encore que celle du gouvernement, de peur qu'on ne dise qu'il ne s'est pas mis en colère pour l'Islam le jour où il s'est mis en colère, mais pour la politique et ses intérêts immédiats ; et qu'il ne s'est pas soulevé pour l'Islam le jour où il s'est soulevé, mais pour le poste et le traitement.

Quoi qu'il en soit, la conduite des missionnaires a montré que la déclaration du ministre de l'Intérieur n'a rien produit, ni ne les a détournés de leur péché, mais les y a plutôt encouragés et le leur a rendu plus cher. Il faut donc que le ministre de l'Intérieur trouve pour lui-même un autre moyen, qui rende sa déclaration tranchante, convaincante, et efficace sur les missionnaires. Il faut que le parlement sache — s'il tient vraiment au savoir — d'où les musulmans peuvent apprendre que cette

missionnaire qui défie le gouvernement à Port-Saïd s'est soumise au gouvernement et lui a remis les jeunes filles, et que le jugement a été exécuté. Et il faut que cette somme que le ministère veut affecter aux orphelinats et aux écoles devienne chose arrêtée, et que la loi qui la consacre soit promulguée avant la fin de la session parlementaire. Nous assurons au ministère et au parlement que l'affaire de ces écoles et de ces orphelinats est plus utile à la nation et plus profitable pour elle que ces projets que le gouvernement a précipités, y consacrant des millions, des centaines de milliers et des dizaines de milliers de livres. Et nous assurons que la session pourrait bien s'achever sans que cette allocation soit devenue une réalité à l'abri de tout doute ou de tout détournement. Et si nous pouvions être assurés que le parlement écouterait l'appel de ceux qui l'implorant et représenterait véritablement le désir de la nation de défendre sa dignité et sa religion, nous lui demanderions de ne pas lever sa séance avant d'avoir promulgué les lois qu'exige notre vie en ces jours-ci face à ces missionnaires, que cette discorde ne rend que plus acharnés dans le mal et plus excessifs dans la tyrannie.

Si nous savions que le parlement veillerait vraiment à représenter les tendances de la nation et à satisfaire ses besoins, nous espérierions de lui une interpellation telle que celle qui fut soulevée l'an dernier autour d'un mensonge parmi les mensonges, d'une erreur parmi les erreurs, d'une manœuvre relevant de cette intrigue politique qui a tout corrompu en Égypte.

Oui — c'est un droit du parlement, pour lui-même, pour la religion de l'État et pour l'honneur du protecteur et gardien de l'Islam, celui qui réside à présent à Versailles ; c'est un droit du parlement qu'il ne clôture pas cette session sans une interpellation où le gouvernement montrerait ce qu'il entend faire, et où le gouvernement s'engagerait à œuvrer avec insistance à la promulgation de la loi qui lui permettrait de contrôler entièrement l'enseignement libre.

Cette interpellation — si elle a lieu — effacera du parlement une tache qu'il ne voudrait pas porter : celle de n'interpeller que lorsque cela ne nuit en rien au gouvernement.

Que le parlement s'en remette à Dieu, et que son orateur sans pareil et son champion intrépide se rendent auprès du Cheikh d'al-Azhar, comme on dit qu'il s'y est rendu l'an dernier ; qu'il écrive, ou qu'on lui fasse écrire, une interpellation telle que celle qu'il écrivit ou fit écrire l'an dernier, à ce qu'on dit ; et qu'il prononce son discours et y excelle, car le

sujet est digne de l'éloquence et du talent oratoire. Cette fois, il n'aura besoin de personne pour lui inventer des mensonges ou lui forger des faussetés, comme il en eut besoin l'an dernier ; et le peuple se rendra volontiers à la Chambre des députés pour l'entendre, docile et non contraint, consentant et non poussé — car on disait, l'an dernier, qu'on les traînait de force à la Chambre des députés, qu'on les y poussait pour qu'ils écoutent puis acclament. Et ils ont écouté, et ils ont acclamé. Nous assurons à l'orateur champion qu'ils n'hésiteront pas, cette fois, à se rendre à la Chambre, ni à admirer la Chambre et le ministère, si tous deux parviennent à détourner d'eux le mal des missionnaires.

Pour conclure, nous n'avons nulle intention de plaisanter, ni ne visons à la badinerie ; nous voulons seulement avertir le ministère et le parlement que l'affaire des missionnaires, si on la laisse en l'état, finira par mener le pays à une discorde infâme qui ne frappera pas seulement ceux qui ont commis l'injustice, mais frappera le coupable et l'innocent ; et que le premier devoir du ministère et du parlement, tous deux soucieux d'établir l'ordre et de consolider la sécurité, est de détourner des gens le mal de cette discorde, et de le détourner au plus vite.